

ABONNEMENT.

Paris : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste :
Paris : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Da droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Février 1875.

Bulletin politique.

On se demandait si la commission des
Trente adopterait ou repousserait l'interpré-
tation de M. Buffet en ce qui regarde le ca-
ractère des projets de Sénat, dont l'inven-
tion revient à MM. Waddington et Vautrain.
Depuis deux jours, ce point est éclairci.
Les membres de la commission se sont mis
d'accord pour adopter une mixture de ces
projets, qui résume le dernier effort des
constituants de la gauche et du centre droit.

Nous ne nous arrêterons point à examiner
ce nouveau dispositif. Selon toute apparence,
la Chambre en sera saisie, et nous ne sau-
rions plus longtemps attendre avant de voir
la fin de cette aventure. Mais quelle sera
cette fin ?

Là-dessus les conjectures abondent, mais,
à lire les journaux qui se disent les mieux
informés, l'on voit trop qu'elles sont peu
concordantes.

Si l'Assemblée n'avait, en ces derniers
temps, émis si souvent à court intervalle des
votes contradictoires, il serait possible sans
aucun doute de prévoir un dénouement
quelconque. Mais le souvenir de ces incon-
séquences nous rejette dans l'indécision.

D'ailleurs, le projet lui-même, tel qu'il
sort à nouveau de la commission des Trente,
est tissu de contradictions. D'une part, il
pose le principe de l'élection du Sénat par le
suffrage universel, et à ce titre il pourrait bé-
néficier des voix qui votaient naguères l'am-
endement Duprat ; mais d'autre part et en
pratique cette élection par le suffrage uni-
versel reçoit quelque atteinte en raison des
catégories d'électeurs que l'on désigne et
avec lesquels on forme, en vue du Sénat
futur, un corps électoral du deuxième de-
gré.

Enfin, si la nomination directe d'un cer-
tain nombre de sénateurs par le chef du
pouvoir exécutif paraît écartée en principe,
en fait et provisoirement on lui attribue ce
droit pour quatre-vingts sénateurs au moins.
Comment ce privilège considérable et per-
sonnel pourrait-il obtenir l'aveu des répu-
blicains dits intransigeants ?

En somme, malgré la confiance qu'affec-
tent les journaux amis de la conjonction des
centres, malgré le préjugé du vote favorable
de la commission préparatoire, laquelle
d'ailleurs n'a pu faire passer divers articles
qu'à la majorité de deux voix, il s'en faut
que les partisans du projet ainsi amendé
puissent se flatter de le voir passer sans
obstacles.

En ce qui nous concerne, nous n'avons
pas besoin de dire qu'il ne nous inspire pas
plus de confiance que les précédents, et
nous sommes non moins persuadés qu'au-
cun des députés de la droite ne voudra da-
vantage se prêter au succès de telles incohé-
rences. C'est déjà bien trop que de ce côté
l'on paraisse ne plus répugner au vote de la
proposition Méplain.

On sait quel est le caractère de cette pro-
position, qui donne au maréchal des pou-
voirs plus étendus qu'aucun de ceux aux-
quels il ait pu songer jusqu'à cette heure.

Au lendemain du 24 mai, on eût pu com-
prendre, sinon louer ces dispositions à tout
remettre aux mains d'un homme dont l'élé-

vation signifiait pour tout le monde la fin de
la République et l'avènement prochain de la
royauté.

Aujourd'hui, après que l'amendement
Wallon a pu passer sans la moindre obser-
vation du maréchal, dont ce vote pourtant
dénaturait si complètement le pouvoir, après
qu'on a vu se dresser, à cette occasion, le
dessein fort arrêté du gouvernement d'ac-
cepter la République, nous confessons ne
rien entendre à ce soudain enthousiasme de
quelques royalistes de renforcer des pou-
voirs dont ils doivent craindre que l'on use
contre eux.

En tout temps, le projet Méplain devait
exciter des défiances. S'y rallier aujour-
d'hui, pour les royalistes, ce serait plus que
de l'imprudence, plus même que de la té-
mérité.

AUGUSTE ROUSSEL.

Chronique générale.

Ce n'était pas assez, à ce qu'il paraît, de
huit nouveaux projets d'organisation du
Sénat, il y en a encore deux autres présen-
tés par M. Eugène Tesson et M. Delacour.
La malheureuse commission des Trente n'a
pu encore se prononcer sur ces projets ; il
faudra encore un rapport qui ne pourra être
déposé avant le milieu de la semaine pro-
chaine ; si l'urgence n'était pas prononcée,
il faudrait en passer par les trois délibéra-
tions. Nous ne sommes donc pas à la veille
d'une solution.

Les négociations ne sont pas terminées
entre le centre droit et le centre gauche
pour arriver à un accord sur l'organisation
du Sénat. En supposant que cet accord
aboutisse, il faudra ensuite le faire accepter
des gauches.

Le public se fatigue prodigieusement de
toutes ces lenteurs, de tous ces avortements.

Les fonctionnaires, ne sachant pas quel
sera le pouvoir de demain, n'osent agir, mé-
nageant tous les partis, et, en réalité, il n'y
a pas de gouvernement.

Un des motifs qui rendent les membres
de la droite favorables à la proposition
Méplain et de ses 17 collègues, relative au
droit de veto et de dissolution, c'est le sou-
venir de l'attitude prise, dans une des der-
nières réunions des Réservoirs, par M.
Méplain, qui protesta énergiquement contre
les théories anti-monarchiques du duc d'Au-
diffret-Pasquier. M. Méplain déclara qu'il
était prêt à signer une proposition monar-
chique.

La commission des lois constitutionnelles
a décidé que le Sénat serait nommé par les
conseils généraux, les conseils d'arrondis-
sement et un délégué de chaque conseil mu-
nicipal et des plus forts imposés de la com-
mune. Un tiers des nominations serait at-
tribué au Président de la République. Cha-
que département élirait deux sénateurs.

Tous les groupes de la gauche sont un-
animes pour repousser l'adjonction des plus
imposés et les nominations par le maréchal.
Ils espèrent arriver à un second accord sur
le projet Wallon.

On lit dans l'Opinion nationale :

« La situation politique reste la même ;
des tentatives de conciliation très-actives
se poursuivent entre la fraction orléaniste
du centre droit, le groupe Wallon et le cen-
tre gauche.

» Il n'y a, toutefois, rien encore de défi-
nitivement arrêté. On pense généralement
que, si un accord intervient, tout sera voté
en moins d'une séance ; il n'y aura ni dis-
cussion ni discours, on votera le projet tel
qu'il aura été formulé par les délégués des
groupes. »

Les renseignements du *Courrier de France*
semblent confirmer ces bruits. Le journal
de M. Guyot-Montpayroux ajoute :

« Le ministère centre droit-centre gauche
serait composé aussitôt après le vote des
lois constitutionnelles, et l'Assemblée, après
quelques lois urgentes, se séparerait jus-
qu'après les vacances de Pâques. »

L'article 1^{er} du projet Wallon sur le Sénat
contient les paragraphes suivants :

« Le Sénat se compose de 300 membres ;
75 sont élus pour la première fois par
l'Assemblée nationale. »

L'article 2 ajoute :

« Ceux qui sont élus par l'Assemblée
sont inamovibles. En cas de mort ou de
démission, le Sénat procède à leur rem-
placement. »

Ces deux paragraphes, qui pourraient
soulever des difficultés de la part du centre
gauche et de la gauche modérée, seront mo-
difiés dans le sens suivant, pour essayer
d'obtenir leur concours :

Le principe de l'inamovibilité sera écarté
comme étant incompatible avec les fonctions
d'un corps politique. Au lieu d'être inamovi-
bles, les soixante-quinze sénateurs, élus
pour la première fois par l'Assemblée natio-
nale, seront renouvelables par tiers tous les
trois ans, comme les deux cent vingt-cinq
sénateurs élus au scrutin de liste.

Comme dans le cas de démission ou de
mort, le Sénat procédera à la réélection et
au remplacement des vingt-cinq sénateurs
sortants, après que le renouvellement
triennal du Sénat lui-même aura été effec-
tué.

On remarque beaucoup la note publiée
par le *Journal des Débats* pour annoncer que
le maréchal de Mac-Mahon est décidé à in-
tervenir de nouveau personnellement dans
la discussion des lois constitutionnelles.

On dit qu'une mesure très-étrange vient
de frapper le journal la *Presse*.

En raison de ses attaques persistantes
contre M. Caillaux, à propos de l'affaire de
la compagnie Flandres-Picardie (affaire qui,
par parenthèse, serait très-curieuse à ra-
conter en détail, ordre aurait été donné
dans tous les ministères de refuser à ce
journal toute espèce de communications ou
renseignements.

On aurait, paraît-il, à l'ambassade alle-
mande de Paris, des renseignements très-
inquiétants pour la cause alphonstiste en
Espagne.

LE PRINCE IMPÉRIAL.

Le *Pays*, journal bonapartiste, annonce
avec orgueil que le fils de Napoléon III est
sorti septième sur quarante de l'école de
Woolwich ; si le fait est exact, il est tout na-
turel que la famille de l'enfant soit contente,
d'autant que, si nous avons bonne mémoi-

re, l'année dernière avait été beaucoup
moins brillante. Mais, le piquant de l'affaire,
c'est qu'on part de là pour nous représenter
le jeune artilleur, auquel on ne confierait
certainement pas une batterie, comme abso-
lument en état de gouverner la France. Il a
passé de bons examens, dont il a tout ce
qu'il faut pour diriger, à lui tout seul—n'ou-
blions pas que le troisième empire ne peut
être qu'une dictature — les affaires si com-
promises et si embrouillées d'un grand et
malheureux pays. Les professeurs de Wool-
wich ne seront pas les moins étonnés.

L'exemple tout actuel du jeune Alphonse
XII devrait rendre les mamelouks plus ré-
servés dans leurs gasconnades ridicules. Un
pronunciamento militaire a été chercher le
petit roi à l'école, où il avait la réputation de
travailler au moins aussi bien que l'élève de
Woolwich. A entendre les « restaurateurs »
de la monarchie, tous les maux de l'Espagne
allaient aussi guérir comme par enchante-
ment ; les rebelles carlistes allaient dispa-
raître, l'argent se précipiter dans les caisses
espagnoles, depuis si longtemps vides, tous
les partis renonceraient à leurs prétentions et
à leurs divisions.

Le royal écolier est venu, il a vu et il a
été vaincu ; les fonds ont repris leur allure
ordinaire ; il a eu la bénédiction du Pape, il
a déjà supprimé le jury, aboli aux trois
quarts le mariage civil, mais là se bornent à
peu près ses triomphes, et cela ne fait que
commencer.

La morale de tout ceci est qu'il faut lais-
ser les enfants à leurs mères et les roses
aux rosiers. Une nation serait bien malade,
qui ne pourrait être sauvée que par un
monarque de dix-huit ans, fût-il sorti septi-
ème, fût-il sorti premier de l'école de
Woolwich.

Le *Pays* ajoute solennellement que, puis-
que le prince impérial est septième, c'est à
lui, désormais, à lui seul « qu'appartient la
direction du grand parti de l'appel au peuple. »

Qu'aurait-il dit, grands dieux, s'il eût été
cinquième !

S'il y a au monde quelque chose de ridi-
cule, c'est assurément cette prétention de se
dire césarien et de vouloir prendre pour Cé-
sar un adolescent de dix-huit ans, sous
prétexte qu'il est septième.

Mais quand on aspire à être le premier de
trente-six millions de Français, ne pourrait-
on pas commencer par être le premier de
quarante-sept Anglais ?

Parmi les partis en présence, nous espé-
rons bien que le parti bonapartiste suivra
l'exemple de son jeune chef.

Il sera... septième.

On lit dans l'Avenir militaire :

Certains journaux ont donné au procès
inténué par M. le général de Wimpffen à M.
Paul de Cassagnac, rédacteur en chef du
Pays, un caractère et une importance qu'il
n'a pas. Nous tenons aussi à bien préciser
les points sur lesquels le jury a eu à se pro-
noncer.

M. Paul de Cassagnac a-t-il diffamé ou
calomnié M. le général de Wimpffen en af-
firmant que ce dernier avait trahi l'empereur
dans les journées des 1^{er} et 2 septembre
1870, et qu'il ne méritait pas les grades et
décorations qui constituent sa carrière mili-
taire ? M. de Wimpffen le pense et poursuit
pour ce fait le rédacteur en chef du *Pays*
devant la cour d'assises de la Seine. Le jury
entend les témoins à charge et à décharge
qui peuvent l'éclairer sur le caractère du
délit, écoute les plaidoiries des avocats et

se prononce sur la diffamation : voilà l'affaire.

Ainsi la portée de son verdict ne saurait, en aucun cas, le transformer en un jugement s'étendant à la cause même qui a donné lieu à la diffamation reprochée à M. de Cassagnac.

La question de la responsabilité de la catastrophe de Sedan, en un mot la question militaire reste donc entière ; nous devons le rappeler en présence de l'attitude de certains journaux qui tendent à transformer ce procès de cour d'assises en un débat juridiquement conscient pour se prononcer sur cette capitulation de Sedan, qui, après celle de Metz, restera le plus lugubre événement des fastes militaires de la France.

Nous ne raconterons pas le procès qui s'est terminé par l'acquiescement du rédacteur du *Pays*. A d'autres le soin de commenter ces débats profondément tristes.

Nous avons trop le respect de l'armée pour insister dans ces colonnes sur des faits qui ne peuvent avoir pour nous comme pour elle, au point de vue des responsabilités politiques et gouvernementales, l'autorité de la chose jugée, et qu'elle connaît dans les moindres détails. L'opinion des militaires est faite sur Sedan et sur les dernières péripéties de la lutte qui a abouti à la capitulation.

Nous pourrions ajouter qu'elle a été faite par Napoléon III lui-même. Dans sa lettre à sir John Burgoyne, l'empereur n'a-t-il pas en effet déclaré que la marche sur Sedan n'avait été que le résultat d'une conception politique et non d'une combinaison tactique ? Après un pareil aveu, l'histoire est édifiée, et les dépositions des généraux de la deuxième armée du Rhin, au cours du procès Wimpffen, n'en ont certes pas atténué la portée.

Le Frère Philippe.

(Suite.)

VI.

La ville de Paris ne fut pas seule témoin de ce dévouement que la charité chrétienne inspire. Ainsi que nous l'avons déjà dit, dès l'origine de la guerre, les frères sollicitèrent, dans toutes les provinces, les emplois les plus pénibles et les plus dangereux. Leurs établissements devinrent des casernes ou des ambulances.

Partout leur dévouement se multiplia dans la proportion du péril et du devoir.

A Forbach, à Wissembourg, à Saint-Privat, ils ramassèrent les blessés sous le feu de l'ennemi ; à Gravelotte, ils ensevelirent les morts ; à Sedan, ont les vit, attentifs et calmes, improviser des infirmeries, en plein air, sous les bombes et les obus qui arrivaient de toutes parts. A Verdun, ils éteignirent les incendies qui éclatèrent dans la ville, ou bien, debout sur les remparts, ils emportèrent des blessés sous une pluie de fer et de feu.

A Dieppe, ils s'installèrent dans la forteresse et fabriquèrent plus de cent trente mille cartouches en priant pour la France.

A Pontarlier, ils sacrifièrent toutes leurs ressources pour venir en aide à nos soldats. Le 27 janvier, un bataillon de mobiles du Rhône s'était installé dans leur maison ; le 28, 798 mobiles de la Nièvre et de l'Ariège les remplacèrent ; le 29, 810 soldats de divers corps y passèrent 24 heures pour y être suivis à leur tour par 728 autres militaires qui cédèrent leurs places à 735 malades.

L'intendance ne se préoccupait nullement de ces braves soldats. Les frères durent les nourrir avec leurs faibles ressources. Toutes les provisions de la communauté y passèrent, sans compter 160 kilogrammes de pain envoyés par la Suisse. Ils travaillèrent et la nuit et le jour : c'est à peine s'ils dormirent deux heures, chaque nuit, à tour de rôle, sur les quatre lits qu'ils s'étaient réservés. En outre, 80,000 hommes arrivèrent soudain à Pontarlier. L'administration municipale n'avait pas songé à faire préparer les vivres à l'avance. Aussi les boulangers ne pouvaient-ils donner que bien difficilement du pain à la population civile. Les provisions de la communauté s'épuisèrent. Le 31 janvier, à onze heures du soir, les frères n'avaient pu obtenir de quoi nourrir 250 soldats qui n'avaient rien mangé depuis le matin ou depuis la veille. Alors, deux de ces bons religieux allèrent frapper à la porte de tous les boulangers, et revinrent à trois heures du matin, portant sur leurs épaules

60 kilogrammes de pain chaud qu'ils n'avaient eus qu'à force de supplications.

Ce jour-là, les frères trouvèrent encore le temps d'enlever les trois quarts des tabacs de l'entrepôt pour les cacher dans leur cave.

Les Prussiens approchaient ; l'armée du général Clinchamp se réfugiait en Suisse. Une panique générale avait gagné les habitants de Pontarlier. Les frères seuls restèrent calmes et ne songèrent qu'à sauvegarder les intérêts de tous. Leur directeur fut informé que 420 sacs de riz et de légumes secs, appartenant à la Société générale des ambulances, se trouvaient à la gare. Il en organisa aussitôt le sauvetage et, sans voiture, il put faire transporter 62 sacs dans son établissement. Les frères ne quittèrent la gare qu'à l'approche des troupes prussiennes. Leur retour ne fut même pas sans périls, car les balles sifflaient autour d'eux de tous côtés.

Les Prussiens entrèrent furieux dans l'établissement des frères ; ils chassaient à coups de crosse les soldats malades, afin d'augmenter le nombre de leurs prisonniers de guerre. Mais le directeur (frère Ostinien) accourut bientôt. Il fit de sa personne un rempart aux malades ; il intimida ces Allemands ivres en partie ; il leur fit comprendre que ces soldats désarmés étaient malades ; il leur fit visiter toute la maison et les reconduisit par où ils étaient entrés. Cette attitude courageuse sauva la vie à bien des malheureux.

A Réthel, les frères donnèrent l'hospitalité et leurs soins à 800 hommes atteints, pour la plupart, du typhus. Dix frères les soignèrent avec un grand dévouement. Neuf d'entre eux tombèrent bientôt malades. Le frère Bénonien mourut du typhus. Pendant plus de trois semaines, malgré les atteintes de la maladie à laquelle il devait succomber, il continua aux soldats ses soins écharitables. L'obéissance seule put le forcer à quitter l'ambulance et à se retirer dans la communauté de Val-des-Bois. Malgré la sollicitude de ses confrères et de plusieurs médecins, le mal se montra rebelle et devint inquiétant. Le 15 octobre, veille de sa mort, le frère Bénonien disait au frère directeur : « C'est en pensant les soldats que je suis tombé malade : eh bien ! si j'avais à recommencer, je le ferais encore volontiers. »

Le 16 au matin, les frères l'informèrent qu'ils avaient décidé de communier à son intention : « Oh ! oui, leur répondit-il, communiquez à mon intention ; je vous en serai bien reconnaissant. Quant à moi, je n'aurai plus d'autre union avec Dieu que celle qu'il voudra bien, je l'espère, m'accorder au ciel. » Frère Bénonien avait enseigné la jeunesse pendant vingt-sept ans.

A Pourru-Saint-Rémy (Ardenne), les frères encoururent la haine des soldats prussiens. Nos troupes venaient d'être défaites à Beaumont et prenaient la route de Sedan. Quelques soldats français, qui n'avaient pas suivi leurs corps, rentrèrent à Pourru. Rencontrant des uhlans dans cette localité, ils se déployèrent en tirailleurs et firent feu sur ces éclaireurs prussiens. Ces derniers prirent la fuite, mais ils revinrent accompagnés d'une compagnie de chasseurs à pied. Les soldats français se réfugièrent alors dans les bois. Les Allemands, furieux, auraient voulu se venger sur les habitants. Mais ceux-ci avaient gagné les forêts voisines de la Belgique. Les barbares du Nord s'acharnèrent sur le frère directeur qu'ils emmenèrent à Brévilly, en l'accablant d'outrages. Le commandant de cette troupe manifesta l'intention de mettre le feu à Pourru.

— On a tiré sur nous, dit-il avec colère ; le village sera châtié : nous allons le détruire.

Le frère directeur protesta avec énergie au nom de la civilisation.

— Les habitants n'ont pas tiré sur vos hommes, dit-il en allemand. Ils sont innocents et irresponsables de l'attaque des derniers soldats du 5^e corps contre les uhlans, et, comme ces soldats ont été faits prisonniers, le droit de la guerre est satisfait. L'honneur de votre drapeau vous défend d'incendier les habitations de nos paisibles et inoffensifs habitants. Si vous commettez ce crime, vous aurez à en rendre compte devant Dieu et devant l'histoire, et vous serez maudits par tous les honnêtes hommes de la terre. Pensez que la fortune des armes peut vous être défavorable un jour. Ce qui fait la grandeur de la victoire, c'est la modération après le combat et le respect des vaincus.

Cet appel à la justice et à l'honneur fut entendu. Le commandant comprit l'odieuse de son dessein et n'osa pas le mettre à exécution. Il annonça néanmoins que des perquisitions allaient être faites et que, dans le cas où l'on trouverait des armes, le frère directeur serait fusillé. Ces menaces n'effrayèrent pas le brave religieux : il avait fait le sacrifice de sa vie. Son courage et sa dignité lui valurent de recouvrer bientôt la liberté.

Le maire de Pourru s'était enfui et le frère directeur fut requis d'avoir à livrer des vivres à l'armée du prince de Saxe. Il fut à la hauteur de cette difficile charge.

Trois fois il empêcha l'incendie du village ; il fit même rendre à plusieurs habitants le bétail qu'on leur avait volé. A force de démarches et d'instances auprès des autorités allemandes, il sauva la vie à deux de ses concitoyens, à M. Lecaillon, contre-maitre aux forges de Brévilly, et à M. Graffiaux, cultivateur, qui avaient été condamnés à mort pour avoir favorisé l'évasion de plusieurs soldats français.

Il nous faudrait des volumes entiers pour redire les actes de dévouement accomplis par les frères. Il faut donc nous borner.

Vous comprenez maintenant, chers lecteurs, pourquoi frère Philippe s'est laissé décorer par le gouvernement de la défense nationale. Prévoyant son hésitation à accepter la croix, on la lui envoya par un ambassadeur éloquent, le docteur Ricard.

— C'est la communauté tout entière qu'on décore, lui dit le docteur, vous ne pouvez refuser la croix.

Le frère Philippe laissa attacher la décoration sur sa robe de bure. Il accompagna le docteur jusqu'à la porte de la rue. Mais on remarqua qu'il tenait à la main une brochure qui lui servait à la dissimuler. Sauf le docteur Ricard, personne n'aura vu la croix briller sur la poitrine de ce saint homme.

(A suivre.)

JULES DELMAS.

Etranger.

PRUSSE.

D'après un télégramme adressé de Berlin au *Daily News*, le comte de Moltke est gravement malade.

En Allemagne, le nombre des journaux catholiques importants qui n'était que de 43, en 1860, a augmenté, depuis 1870, de 80 dans les Etats allemands, non compris la Bavière.

ROME.

D'après le *Vaterland* de Rome, les catholiques romains de tous les Etats, domiciliés à Rome, ont remis au gouvernement une protestation contre la prétention des catholiques libéraux de se servir de l'Eglise catholique pour leur culte.

Il *Popolo romano*, parlant des prétendues révélations de la *Epoca* relatives à Mazzini et à la Prusse, dit que ces documents ont déjà été imprimés en 1872 à Milan.

Le même journal constate que, dans les documents publiés par la *Epoca*, quelques dates ont été altérées et quelques lettres supprimées, et il attaque la *Epoca* pour son inexactitude.

La *Nazione*, la *Gazetta d'Italia*, la *Gazetta di Milano* déclarent également que les prétendues révélations de la *Epoca* sont dans des livres imprimés à Milan en 1872.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion du Jubilé, il y aura demain dimanche, dans notre ville, une procession générale. Les diverses paroisses se réuniront à deux heures à Saint-Pierre, se rendront en station à Nantilly, Saint-Nicolas, la Visitation, et reviendront à Saint-Pierre, où il y aura salut et bénédiction.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante :

« Monsieur le recteur, plusieurs candidats au baccalauréat ès-lettres, qui n'ont encore subi que la première partie des épreuves, m'ont adressé, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Académie, des

demandes en remboursement des droits qu'ils ont soldés. Je ne saurais prendre, quant à présent, une mesure conforme à leur désir.

» Il convient de ne pas perdre de vue que les deux séries d'épreuves du baccalauréat constituent un seul examen ; or, pour tous les grades conférés dans les Facultés, il n'est statué sur les demandes de remises qu'après constatation des résultats définitifs de l'examen et sur le vu du relevé détaillé des notes. Il n'y a aucune raison de faire exception pour le baccalauréat ès-lettres.

» Je vous prie donc de faire savoir aux candidats qui se mettraient en instance auprès de vous pour obtenir le remboursement des frais de la première épreuve, qu'il ne pourra être pris une décision qu'après l'accomplissement des épreuves complémentaires. Vous voudrez bien vous dispenser de me transmettre les demandes irrégulières qui vous parviendraient.

» Recevez, monsieur le recteur, etc.

» Le ministre de l'instruction publique,
des cultes et des beaux-arts.

» A. DE CUMONT. »

DEUX VIEILLARDS ANGEVINS ASSASSINÉS A PARIS.

On lit dans le *Figaro* :

Deux vieillards ont été assassinés mercredi, rue Debelleye, à Paris, le mari et la femme : la femme avait soixante-douze ans, et le mari quatre-vingt-deux !

Mais avant de raconter le crime, quelques mots sur les deux pauvres vieillards :

Il y avait cinquante-six ans que les époux Besnard — c'est leur nom — étaient mariés. Ils s'étaient connus à Angers, d'où le mari était originaire, et, depuis ce temps-là, ils avaient successivement travaillé côte à côte à l'édifice de leur petite fortune.

Avec les quelques sous qu'ils possédaient, ils s'étaient établis brocanteurs et avaient honnêtement exercé leur métier. Les bénéfices n'étaient pas bien gros, car c'est à peine s'ils avaient pu ramasser une vingtaine de mille francs.

Ils n'avaient qu'une idée : se retirer à Angers. En attendant qu'ils pussent y retourner, ils avaient doté d'une fontaine l'une des places de la ville. Cette fontaine, c'était la gloire du mari : au fond, il se comparait naïvement à M. Richard Wallace, et avait la conviction qu'à son retour à Angers il serait reçu dans son quartier comme un bienfaiteur public.

Il y a quelques jours, se décidant enfin à abandonner le commerce, ils vendirent leur fonds, sis rue de Turenne, 409. L'acquéreur, un M. Hubert, leur paya comptant six mille francs, et le départ pour Angers fut fixé à lundi prochain.

En attendant, ils s'installèrent au rez-de-chaussée, 36, rue Debelleye, avec une bonne pour leur faire leur cuisine.

Mercredi, leur bonne les quitta à deux heures et demie. Quant elle revint, à quatre heures un quart, les deux vieillards gisaient dans l'arrière-pièce, au milieu d'une mare de sang. Tous deux avaient le crâne fracassé à coups de marteau : celui du mari surtout, réduit en une bouillie faite de cervelle et d'os, était méconnaissable.

Pas de traces de lutttes dans la pièce ; les deux pauvres vieux, surpris à l'improviste, n'avaient pu ni résister ni appeler, et on leur avait « fait leur affaire » sans bruit. Seulement, tous les tiroirs avaient été fouillés, et tout l'argent avait disparu.

Plusieurs de ces tiroirs portaient des empreintes de mains tracées avec du sang. Les assassins — nous disons les, car ils sont évidemment plusieurs, nous le prouverons tout à l'heure — ne s'étaient pas essuyés les mains.

Ce qui montre jusqu'à l'évidence qu'ils étaient au moins trois ou quatre, c'est : 1^o que nombre d'objets assez volumineux ont disparu en même temps que l'argent ; 2^o qu'on n'a entendu aucun bruit, preuve que les deux vieillards ont été frappés en même temps.

Les instruments du double meurtre n'ont pas été retrouvés.

On n'a encore aucune espèce d'indice sur l'identité des misérables qui ont fait le coup. On soupçonne vaguement trois colporteurs qui, pendant toute la matinée, avaient parcouru la rue Debelleye, vendant des chaînes et des bijoux faux.

Ce qui rend vraisemblable l'hypothèse que ce sont eux, c'est que leur entrée simul-

tanée chez un ancien brocanteur n'avait rien de surprenant et a pu s'effectuer sans étonner. De plus, ils avaient plus de facilité que d'autres à emporter des paquets assez volumineux.

Si ce ne sont pas eux les coupables, ceux-ci étaient certainement des gens vêtus d'amples vêtements de dessus, — comme par exemple des limousines, sous lesquelles ils ont pu dissimuler les objets volés et le sang de leurs vêtements.

L'émotion causée dans tout le quartier du Marais est immense. Une foule énorme a stationné toute la journée de jeudi devant la porte, et, de tous les groupes, de toutes les bouches sortait cette réflexion :

— Ce sont les mêmes que ceux de la rue Blondel !...

Vous vous rappelez sans doute ce crime mystérieux de la rue Blondel, commis tout près de là, en plein jour également, et dans des circonstances presque identiques ?

THÉÂTRE.

Lundi, *Giroflé-Girofla* sera représenté une dernière fois sur notre scène. Le succès de la première soirée nous est un sûr garant que la prochaine ne sera pas moins brillante, et que le public en foule ira, de nouveau, entendre l'œuvre de Charles Lecocq et ses habiles interprètes. Il est vrai qu'il y a, dans la partition de *Giroflé-Girofla*, des pages charmantes qu'ont acclamées les amateurs les plus difficiles. L'intrigue est légère, et toute la pièce est écrite sur un ton gaillard qui, toutefois, ne dépasse pas la permission. Malgré la ténuité du tissu, le musicien a brodé à profusion ses ornements les plus brillants. Il a écrit un opéra-comique plutôt qu'une opérette, ce dont on ne saurait trop le féliciter. Il est temps d'en finir avec les cascades musicales et d'en revenir à un genre essentiellement français, où il y a encore, heureusement pour le bon goût, de nombreux succès à remporter.

On sait que *Giroflé-Girofla* a obtenu un très-grand succès à Angers. Voici en quels termes s'exprime le *Journal de Maine-et-Loire* d'avant-hier sur la façon dont la pièce est montée et interprétée :

« Cet opéra-bouffe, nous l'avons dit, est monté avec un soin extrême qui fait honneur à M. Marek : la direction a déployé un vrai luxe de féerie. Costumes flamboyants neufs, mise en scène et figuration, tout a été prodigué : le personnel des chœurs est renforcé, et à certains moments nous avons sur la scène des ensembles de cinquante personnes, aussi complets et nourris que possible. Demander plus à un directeur de province, serait demander l'impossible.

» L'interprétation est parfaite.
» *Giroflé-Girofla*, c'est M^{lle} Aillonzieux, une fine comédienne et une bonne chanteuse. Elle dit à merveille les couplets dialogués du troisième acte avec Marasquin-Descamps, et laisse tomber avec un tact exquis ces trois ou quatre petits mots : *J'avais bien peur*, etc.

» Paquita, l'accorte et gentille servante, c'est M^{lle} Martelli, notre gracieuse dugazon, qui joue ce rôle par complaisance, et qui y apporte la voix et le talent applaudis si souvent dans *Mignon*, dans *Martha*, dans *Le Nouveau Seigneur du village*, etc., etc.

» Aurore-Anglade et Bolero-Silvy forment le couple le plus amusant qu'on puisse voir. Ils mettent dans leurs personnages une fantaisie et un feu comique, qui font éclater tous les mots.

» MM. Geraizer et Descamps sont superbes en Maure terrible et en Fils de riche banquier : bons chanteurs et bons comédiens.

» M^{lle} Savenay fait de Pedro un amoureux très-intéressant ; et les petits cousins « cette bande de mauvais sujets, venus pour dire et faire des bêtises » ajoutent encore à l'allure vive et légère de l'opérette. Enfin, Figurants et Choristes enlèvent leurs rôles avec un élan et un entrain rares : la pièce leur plaît, on le voit. »

Elle plaît aussi et surtout au public, car elle a été jouée de nouveau jeudi et on la donne encore demain dimanche à Angers pour la sixième fois. Nous verrons après demain si, en fait d'enthousiasme, les Saumurois se montreront à la hauteur de leurs voisins.

Agriculture.

Dans la séance de la Société des Agriculteurs de France du 4 février, il y a eu une longue et intéressante discussion sur le phylloxera. Doit-on arracher ou ne pas arracher les vignes atteintes ? telle était la question posée.

Elle n'a pas été résolue.
M. le vicomte de Laloyère, vice-président de la Société, et M. Blaize des Vosges sont contre l'arrachage.

M. Thénard, M. Victor Lefranc et M. Lichtenstein sont pour l'extirpation radicale.

La cause est encore pendante.
La Société des Agriculteurs de France avait nommé une commission chargée d'étudier la légalité des prescriptions publiées par certains préfets ordonnant l'arrachage des vignes. Voici les conclusions présentées par cette commission, conclusions votées par l'Assemblée.

Conclusions de la commission votées par l'Assemblée.

1° Prévenir les préfets que la loi ne les autorise pas à porter atteinte à la propriété en prescrivant l'arrachage des vignes, et qu'ils ne peuvent tenir ce droit que d'une loi spéciale ;

2° Que tout projet de loi ayant pour but d'autoriser l'arrachage ne soit pas pris en considération ;

3° Que si les pouvoirs publics croyaient devoir passer outre, de sérieuses garanties soient données à la propriété dans l'évaluation du dommage, confiée à un jury spécial ;

4° Que toutes les indemnités soient mises à la charge du Trésor, et non pas des communes et du département.

Le hasard a indiqué à un jardinier un mode de semis de vigne qui se recommande à ceux qui veulent avoir des vignes robustes : Du marc de raisin non distillé, après avoir subi une seconde fermentation et avoir séjourné quinze jours dans l'eau, a été jeté dans une fosse à fumier ; les pépins ont germé au printemps dans ce même lieu, et, à l'aide de quelques pelletées de terre, ils se sont développés avec une vigueur exubérante. Leurs sarments, à la chute des feuilles, mesuraient plus d'un mètre de longueur, et les racines sont relativement aussi fortes. Les vignes d'un an de semis présentent l'aspect de belles boutures enracinées de trois ans.

E. BARASSÉ, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. EUGÈNE GASTÉ et F. HERVÉ-BAZIN.

Sommaire des 4^e et 5^e livraisons :

FONDERIES.

Une fonderie de cloches et de bronzes : Aspect intérieur de l'atelier. — L'enfournement du métal. — Les canaux de coulée. — Le tracé des cloches. — Leur histoire. — Les opérations du moulage. — Le fourneau. — L'alliage liquéfié. — La coulée. — Les cloches au tour. — Leur suspension dans le clocher. — La fabrication des bronzes d'ornementation religieuse. — Le passé et les produits de l'établissement. — Un mot sur le passé de la fonderie.

Les fonderies de fonte de fer : La fonte. — Les modèles. — Les châssis, le sable et les préparations des moules. — L'étuve. — Les cubilots. — Les poches. — Les grues et le pont-roulant. — La coulée. — Les principales fonderies de Maine-et-Loire.

TOILES ET MOUCHOIRS DE CHOLET.

Histoire de l'industrie choletaise. — Fabrication des tissus : dévidage, ourdissage, tissage et blanchiment. — Mouvement commercial ; principaux établissements industriels ; statistiques de production.

Cet ouvrage, orné d'une *Carte industrielle et agricole de l'Anjou*, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs.

Les livraisons ne sont pas vendues séparément. — On souscrit chez M. BARASSÉ, éditeur.

Dernières Nouvelles.

Le ministre de l'intérieur a déclaré à la commission des lois constitutionnelles que le gouvernement abandonne la nomination d'un tiers des sénateurs. La commission demande la nomination de ce tiers par l'Assemblée.

Les délégués du centre gauche et du centre droit et le groupe Lavergne ont conclu un accord à la suite de la déclaration du ministre de l'intérieur. La transaction acceptée par les trois groupes consiste à faire nommer 75 sénateurs inamovibles par la Chambre, et les 225 autres par les conseillers généraux, etc., etc.

Le centre gauche a adopté à l'unanimité ce projet.

La croyance générale est que l'accord se fera sur ce projet.

La commission des Trente a tenu hier, avant la séance, une réunion qui promettait d'être importante ; nous en résumons ici à la hâte les points les plus saillants.

La discussion s'ouvre sur l'amendement Wallon, accepté avant-hier par le gouvernement.

M. de La Rochefoucauld pense que la commission n'a plus rien à faire, car ses projets sont repoussés successivement. Le projet nouveau qui lui est proposé est fait par des groupes en dehors de l'Assemblée, il est appuyé par le gouvernement qui n'existe pas, puisque le ministère est démissionnaire.

M. Lambert de Sainte-Croix proteste contre cette assertion qu'il n'y a pas de gouvernement.

M. de Tarteron répond qu'il y a bien un gouvernement en France pour maintenir l'ordre, mais qu'il n'y en a pas au point de vue parlementaire. Les votes de l'Assemblée n'ont pas de sanction au point de vue du ministère.

M. Lambert de Sainte-Croix appuie l'amendement Wallon, quoiqu'il soit contraire, en certains points, à ses préférences, en ce qui touche la nomination par le pouvoir exécutif notamment. Il croit absolument nécessaire de ne pas laisser le pays sans institutions.

M. Pradié appuie les conclusions de M. de La Rochefoucauld.

M. Laboulaye reconnaît qu'en effet la situation est défavorable au point de vue parlementaire, mais elle résulte fatalement des circonstances ; la commission ne pouvant aboutir, il s'en est fait une en quelque sorte en dehors d'elle dans l'Assemblée.

M. Lefèvre-Pontalis adopte l'amendement Wallon, quoique différant seulement par des nuances du projet de la commission.

M. Dufaure, quoique préférant la nomination du Sénat par le suffrage universel, adopte aussi l'amendement Wallon, puisque l'Assemblée a repoussé le système qu'il préférerait.

L'amendement est mis aux voix.

Art. 1^{er}. — Le Sénat se compose de 300 membres, etc.

Il est adopté.
La discussion est reprise, à propos de la nomination d'un certain nombre de membres par l'Assemblée, sur le rôle que doit prendre la commission. MM. Merveilleux-Duvignaux, Lambert de Sainte-Croix, de Kerdrel y prennent part.

Ce dernier fait remarquer tout ce qu'a d'inattendu le changement de décision du gouvernement. Il demande jusqu'à quel point s'étend l'accord des groupes dont on parle, et quels sont ces groupes eux-mêmes.

Il craint que le chef du pouvoir n'ait subi des influences funestes, et il veut l'en garantir, s'il y a lieu. Il demande si c'est cette majorité qui va former le Sénat qui nommera les sénateurs.

M. Cézanne redouterait certainement de voir la France livrée aux hommes d'un certain parti. Il espère que les sénateurs, au lendemain du vote, seront nommés par tous ceux qui voudront écarter les partis extrêmes. Il s'entendra avec tous ceux qui voudront faire une liste de conciliation.

M. de La Rochefoucauld pense que l'Assemblée ne peut sans excès de pouvoir nommer des sénateurs inamovibles.

M. le président présente des observations sur l'amendement Wallon. Il s'écarte, quant au fond, du projet de la commission. Son caractère est celui d'une transaction entre di-

vers groupes qui deviendrait la base d'une nouvelle majorité.

On peut avoir sur ce point une inquiétude que M. le président partage. Quant à lui, il pense qu'il faut garder sa liberté jusqu'au dernier moment. Si la commission maintient son projet, l'Assemblée pourra l'amender conformément au projet Wallon, si elle le juge convenable.

Il propose que la commission persiste dans son projet.

M. Daru croit le projet radicalement mauvais et ne pense pas que la commission doit lui donner l'autorité de son vote.

La discussion continue.

On écrit de Versailles, le 19 février, à l'Agence Havas :

La commission constitutionnelle se réunira à une heure pour délibérer sur la communication qui lui a été faite hier par le ministre de l'intérieur, au nom du gouvernement.

On ne croit pas que la commission dépose son rapport avant lundi ou mardi.

L'acceptation du projet Wallon par la gauche et l'Union républicaine est considérée comme à peu près certaine.

Versailles, 19 février, 2 heures.

La concession inattendue du maréchal a produit la plus fâcheuse impression sur les hommes vraiment politiques.

On ne sait pas encore quelle résolution prendra la commission des Trente en présence de la déclaration qui lui a été signifiée hier de la part du maréchal.

Il est probable qu'elle retirera de son projet l'article qui accordait au Président la nomination de 80 sénateurs.

Le vent est à ce qu'on appelle la conciliation. Le centre droit, le centre gauche et la gauche sont, dit-on, d'accord pour voter le projet Wallon-Lavergne.

La gauche elle-même ne refuserait pas d'accepter la clause qui appelle les conseils municipaux à participer à l'élection des sénateurs.

Pour les articles non signés : P. GOURT.

C^{ie} MADRILÈNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ.

ÉMISSION PUBLIQUE

DE 20,000 Obligations DE 500 FR.

(Jouissance du 1^{er} janvier 1875)

PORTANT INTÉRÊT ANNUEL DE 25 FRANCS,

Payables à Paris les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année, remboursables au pair en 40 ans, par tirages annuels, à partir de fin 1875.

PRIX D'ÉMISSION : 400 FRANCS

PAYABLES COMME SUIT :

50 francs en souscrivant ;
50 — à la répartition ;
100 — le 1 ^{er} mai 1875 ;
100 — le 1 ^{er} juin 1875 ;
100 — le 1 ^{er} juillet 1875, contre remise du titre définitif.

400 francs avec faculté d'escompte sous bonification de 5 0/0 l'an.

En tenant compte de la bonification d'intérêts accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs Obligations par anticipation, l'Obligation ressort, net, à 395 fr. 50 c.

Ce prix, y compris la prime de remboursement de cent francs par obligation, représente un placement de 7 1/4 0/0.

GARANTIES

Le capital-actions, entièrement libéré, est de 12,000,000 de francs, sur lequel le Crédit Mobilier Espagnol a garanti un dividende minimum de 40 francs ou 8 0/0 pendant 5 ans.

Le revenu net, pour 1874, dépasse 1,300,000 fr. Les recettes augmentant constamment et le service des obligations ne nécessitant que 694,500 francs, il y a donc un excédant considérable qui donne aux obligations une sécurité absolue.

Les obligations offertes en souscription sont cotées officiellement à la Bourse de Paris.

Si le nombre d'obligations souscrites dépasse 20,000, la réduction sera proportionnelle.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 24 et Jeudi 25 Février

A PARIS, à la Banque nationale de Crédit, 2 et 4, rue de la Chaussée d'Antin.

On peut souscrire en envoyant les fonds par correspondance ou en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Banque nationale de Crédit.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 22 février 1875.

AVEC LE CONCOURS DE M^{lle} ALLONZIEUX, des Bouffes-Parisiens, 2^e et dernière représentation de

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra bouffe nouveau en 3 actes, paroles de MM. A. Vanloo et E. Leterrier, musique de Ch. LECOQ, auteur de la *Fille Angot*.

M^{lle} ALLONZIEUX remplira les rôles de *Giroflé* et *Girofla*.

Costumes nouveaux. — Mise en scène de Paris.

Vu sa longueur, cet important ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

Prix des places ordinaires.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Portraits de MM. Alexandre Dumas fils et le comte d'Haussonville, de l'Académie française ;

événements d'Espagne : les novellistes et le tambour de ville à Estella, don Carlos inspectant une batterie en avant d'Estella; naufrage du steamer *le Mogol* dans les parages de la Chine; le nouvel Opéra : bal paré et masqué au bénéfice des pauvres le dimanche gras, 7 février; portraits de MM. de Ventavon et Wallon, membres de l'Assemblée nationale; Monaco : le concours international de tir aux pigeons, à Monte-Carlo; l'autel du Nord dans le Temple du Ciel, à Pékin; Australie : manifestation à Adélaïde, en l'honneur des explorateurs MM. John et Alexandre Forrest. — Rébus.

AVIS IMPORTANT.

En tête du numéro de cette semaine de l'*Univers illustré* on trouvera les détails relatifs à la PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE que ce journal offre à ses abonnés. Un numéro sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471. M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épousement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En lasses : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 25; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — — —
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir,
4 — 12 — — — — —
7 — 27 — — — — — express.
omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	65	35	» 65	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	697	50	» 2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	570	»	11 25	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	»	1 25	Crédit Mobilier.	467	50	» 2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	895	»	20	»
5 % jouiss. novembre.	102	40	» 65	Crédit foncier d'Autriche.	555	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	658	75	6 25	»
Obligations du Trésor, t. payé.	475	»	5	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	330	»	» 5	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	»	2 50	Est, jouissance nov.	537	50	6 25	Orléans.	301	50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	920	»	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	299	»	»	»
— 1865, 4 %	480	»	»	Midi, jouissance juillet.	660	»	»	Est.	397	50	»	»
— 1869, 3 %	311	»	1	Nord, jouissance juillet.	1135	»	10	Nord.	305	»	»	»
— 1871, 3 %	285	»	3	Orléans, jouissance octobre.	928	75	3 75	Ouest.	293	50	»	»
— 1875, 3 %	451	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	590	»	5	Midi.	295	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3890	»	6 25	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	379	25	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	560	»	»	Société Immobilière, j. janv.	68	75	»	Canal de Suez.	510	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	485	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	230	»	2 50					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	305	»	10									
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	890	»	2 50									

Etude de M^e GUÉRIN, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'AMIABLE, OU A ÉCHANGER LA TERRE DE LA TOUCHE

VIEUX CHATEAU, Jardin et dépendances.

Les Fermes de Saint-Barnabé, de Montruchon, du Noiron, de Frébol, du Vieux-Château, du Petit-Moulin, de la Houssaye, de la Noiraie, de la Pérauderie;

Les terres des Jonchérais; Le tout situé en la commune de Moulherne.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e GUÉRIN, notaire à Longué. (92)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs.

LA FERME DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levés.

Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 5 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

MAISON, à Saumur, rue de la Comédie, n° 27. S'adresser audit notaire. (26)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue de Poitiers, Anciennement rue du Champ-de-Foire,

Occupée par la boulangerie de la Société de Secours mutuels et appartenant aux époux Etiennay.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (76)

Etude de M^e CH. BERNIER, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 avril 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE

Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne),

Comprenant :

1° La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y appartenant, et renfermés de murs;

2° Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables et vignes, contenant 90 hectares, formant deux exploitations distinctes;

3° Et 5 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.

Propriété de revenu et d'agrément. Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance : 195 hectares. Mise à prix : 480,000 francs.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 14,

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.

Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2,000 francs. S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON

Ayant façade sur la rue Beaurepaire, n° 42, et façade sur la rue des Potiers, n° 25 et 27, avec écurie et remise.

UNE PETITE MAISON, à la suite, rue des Potiers, n° 25, avec écurie à quatre chevaux. S'adresser audit notaire. (27)

A VENDRE

DE SUITE,

BELLE PETITE PROPRIÉTÉ

Située route de Varrains.

S'adresser, pour traiter, chez M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, ou chez M^{me} PERNOT, rue de la Petite-Douve, n° 28. (67)

A CÉDER DE SUITE

UN FONDS

DE MARECHALERIE

Situé à Chemellier, commune de Gennez.

S'adresser à M. GRIMAUD, à Chemellier. (93)

MAISON

A LOUER

Rue des Pâiens, n° 10. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (54)

DE SUITE,

Pour cause de décès,

UNE BOULANGERIE

PARFAITEMENT ACHALANDÉE,

Située à Saumur, au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A VENDRE

BELLE DEVANTURE

DE MAGASIN.

S'adresser à M. LIÈVRE, menuisier, rue Nationale, à Saumur. (5)

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85,

Actuellement occupée par M^{me} veuve Pineau.

Cette maison comprend : Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bureaux, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

MAGASIN DE TRIPERIE

M. CLÉMENT TESSIER

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, à Saumur, rue de la Tonnelle, maison Nay-Chatillon, un magasin pour la vente de la triperie, gras-double, et tous les articles de ce commerce. (88)

Agrandissement des Magasins

DE

LA GLANEUSE

Pendant les réparations

LES

MAGASINS SONT TRANSFÉRÉS

29, Rue Saint-Jean, 29.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.